

Lexique de l'approvisionnement responsable

1. Analyse sociale du cycle de vie :

Analyse visant à définir les principaux effets sociaux et socioéconomiques d'un produit, d'un procédé ou d'un service tout au long du cycle de vie, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la fin de la vie (ASCV). Tandis que l'analyse du cycle de vie vise essentiellement la dimension des aspects environnementaux.

Source : [Office québécois de la langue française, Dictionnaire du développement durable.](#)

2. Approche fournisseur :

Démarche holistique d'approvisionnement pour une organisation à la recherche du fournisseur le plus responsable. Elle favorise la pratique du développement durable par l'application de normes et critères d'approvisionnement en abordant les organisations dans tous leurs aspects. Cette approche implique le produit considéré, les fournisseurs de l'organisation ciblée, les secteurs d'activité, les collaborations entre l'organisation et les parties prenantes, ainsi que les stratégies d'affaires. Cette approche fait référence à la gouvernance globale de l'organisation agissant à titre de fournisseur de biens et services.

Source : [CQCAM](#)

3. Approche par capital :

Cadre d'analyse servant à mesurer, à l'aide d'indicateurs, les stocks et les flux liés aux capitaux afin de faire le suivi d'une démarche de développement durable. Le gouvernement du Québec fait appel à cinq types de capitaux : le capital humain, le capital social, le capital produit, le capital financier et le capital naturel. À partir de cette approche, une série d'outils sont développés afin d'analyser et suivre l'avancée du développement durable au Québec.

Source : [Office québécois de la langue française, Dictionnaire du développement durable.](#)

4. Approche produit :

L'approche produit touche directement les biens et services considérés spécifiquement. Plus restrictif, l'approche questionne le plus souvent le cycle de vie d'un produit à travers la chaîne d'approvisionnement. Démarche d'approvisionnement axée sur la performance sociale et environnementale d'un produit tout au long de son cycle de vie. Cette approche fait plutôt référence à des critères visant des spécifications dans les contrats et appels d'offres.

Source : [CQCAM](#)

5. Atelier de misère :

Espace de travail qui ne respecte pas les normes fondamentales du travail de l'OIT. Les conditions de santé et sécurité sont mauvaises, les heures supplémentaires excessives, les salaires misérables, l'organisation collective des travailleuses et travailleurs combattue et les abus ainsi que le harcèlement sont fréquents. On les retrouve autant

dans les pays appauvris, surtout dans les zones franches, que dans les pays enrichis. C'est un secteur de l'économie où travaillent majoritairement des femmes, souvent des travailleuses à domicile et des immigrantes sans papiers. L'équivalent anglais dans la littérature est « sweatshop » : Atelier où l'on sue, faisant référence à une usine où les travailleurs et travailleuses sont exploités. Tandis que le mot Maquila ou Maquiladora fait plutôt référence aux ateliers de misère du Mexique et de l'Amérique centrale.

Source : Daniel Villavicencio « Les « Maquiladoras » de la frontière nord du Mexique et la création de réseaux binationaux d'innovation », *Innovations* 1/2004 (n° 19), p. 143-161.

6. **Audit social :**

L'audit social consiste à l'évaluation des conditions de travail dans une installation ou une chaîne de production. Sa durée peut s'échelonner de quelques heures à quelques jours. L'examen de la documentation, l'inspection sur le lieu de travail et la conduite d'entrevues constituent les composantes principales de l'audit social. Il est généralement exécuté par un vérificateur ou un groupe de vérificateurs. Dans le cas d'un audit social, l'auditeur vérifie les pratiques sociales dans certains sites et les compare au code de conduite modèle qui fait référence aux droits fondamentaux du travail. L'audit social peut être soit un outil de contrôle pour une entreprise, soit un outil de vérification pour un organisme externe. Des organismes multipartites, tels que *Fair Labor Association* (FLA), *Ethical Trading Initiative* (ETI), *Fair Wear Foundation* (FWF), *Social Accountability* (SA 8000) et *Worker Rights Consortium* (WRC), font de l'audit social.

Source : Philip et Michael URMINSKY, (2003). « Audit social, liberté syndicale et droit de négociation collective », In *Labour Education, Corporate Social Responsibility : Myth or Reality?* Bureau international du travail (BIT), no. 130, 2003/1 : p. 49-56;

7. **Audit interne :**

L'audit interne est une activité de diagnostic réalisée par et pour une même organisation. La vérification méthodique et systématique vise à juger du degré de maîtrise et/ou de conformité des opérations d'une organisation par rapport à des normes données.

Source : [Office québécois de la langue française, Dictionnaire du développement durable.](#)

8. **Audit externe :**

L'audit externe est une activité de diagnostic réalisée par une *seconde* ou une *tierce partie*. La vérification méthodique et systématique vise à juger du degré de maîtrise et/ou de conformité des opérations d'une organisation par rapport à des normes données. Nous considérons un audit externe de *seconde partie* lorsque celle-ci est réalisée par une partie prenante agissant à titre de clients, ayant un intérêt direct ou indirect dans l'organisation examinée. Un audit externe de *tierce partie* est plutôt réalisé par des acteurs externes et indépendants. Ces organismes, de préférence accrédités, fournissent l'enregistrement ou la certification de conformité à des normes reconnues comme l'ISO 9001 ou 14001.

Source : [Office québécois de la langue française, Dictionnaire du développement durable.](#)

9. Certification :

Attestation d'un produit ou d'un service, d'un site de production ou d'une entreprise qui dans son ensemble satisfait à une norme particulière. Un organisme accrédité peut délivrer un tel certificat, pour une période déterminée, après avoir fait l'exercice d'un audit comparant la situation réelle à un modèle de certification.

Source : [Éthique sur l'étiquette](#)

10. Chaîne d'approvisionnement :

Séquence d'activités ou d'acteurs qui fournit des produits ou des services à l'organisation.

Source : [Organisation internationale de normalisation \(ISO 26000\)](#)

11. Chaîne de valeur :

Séquence complète d'activités ou d'acteurs qui fournit ou reçoit de la valeur sous forme de produits ou de services. Les acteurs qui fournissent de la valeur sont les fournisseurs, les travailleurs externalisés, les sous-traitants et autres. Les acteurs qui reçoivent de la valeur comprennent les clients, les consommateurs, les membres, et tout autre utilisateur.

Source : [Organisation internationale de normalisation \(ISO 26000\)](#)

12. Codes de conduite :

Le code de conduite est un document formel qui présente aux parties prenantes de façon explicite les engagements des organisations sur leur responsabilité sociale.

Source : CQCAM

a. Codes initiatives :

Codes regroupant plusieurs organisations sur des engagements complémentaires, afin d'implanter et de renforcer leurs codes de conduites. Ces codes entendent uniformiser les attentes et besoins exprimés par l'ensemble des parties prenantes d'une même chaîne d'approvisionnement ou d'un même secteur d'activité.

Source : [IQ-IN](#)

b. Codes multi-parties :

Codes regroupant diverses parties prenantes : entreprises, ONG et syndicats, gouvernements ou institutions publiques et, parfois, des représentants d'organisations internationales.

Source : [Fair Labor Association](#)

13. Commerce équitable :

Partenariat commercial fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et travailleurs marginalisés, tout particulièrement au Sud de la planète. Les organisations du commerce équitable,

soutenues par les consommateurs, s'engagent activement à soutenir les producteurs, à sensibiliser l'opinion et à mener campagne en faveur de changements dans les règles et pratiques du commerce international conventionnel. Au niveau international, les organisations de commerce équitable se sont entendues sur cette définition commune en 2001.

Source : [Fair Trade Advocacy office](#)

14. Contrôle :

Le terme « contrôle » implique une présence continue ou des interventions fréquentes au même titre qu'un audit social interne par les acteurs émanant d'un milieu de travail. Les syndicats libres et indépendants peuvent assurer ce rôle, notamment par le développement d'un dialogue à l'intérieur de l'organisation.

Source : HUNTER, Philip et Michael URMINSKY (2003). « Audit social, liberté syndicale et droit de négociation collective », In *Labour Education, Corporate Social Responsibility : Myth or Reality?* Bureau international du travail (BIT), no. 130, 2003/1 : p. 49-56.

15. Convention :

Il s'agit d'un accord conclu entre deux personnes ou plus, deux groupes ou plus, en vue de réaliser certains effets juridiques. Le terme convention est également utilisé en droit international et réfère à des déclarations formelles de principes, comme la Convention des droits de l'enfant. Les conventions sont adoptées par des organismes internationaux tels les Nations unies (ONU), l'Organisation internationale du travail (OIT), etc. Seuls les pays qui ont ratifié ces conventions sont dans l'obligation de les appliquer. On retrouve toutefois certaines exceptions, comme c'est le cas de huit conventions fondamentales de l'OIT apparaissant dans la Déclaration relative aux principes et aux droits fondamentaux au travail, qui doivent être respectées par l'ensemble des pays membres. Une fois les conventions ratifiées, elles ont force de traités internationaux.

Source : DION, Gérard (1990). *Dictionnaire canadien des relations de travail*, Les Presses de l'Université Laval, 2e édition, p. 131.

16. Cycle de vie d'un produit :

Le cycle de vie correspond à un concept de production et de consommation. Il vise la prise en compte des relations environnementales, économiques et sociales propres à un produit ou à un service, pendant tout son cycle de vie. Chaque étape du cycle de vie consomme de l'énergie et des ressources et génère des impacts sociaux, économiques et environnementaux. La pensée cycle de vie vise à réduire les impacts négatifs et à accentuer les impacts positifs tout en évitant de déplacer les problèmes d'une étape à l'autre du cycle.

Sources : [CIRAIG](#)

17. Développement durable :

Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une

vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. L'environnement est la condition d'un développement durable.

Source : [Loi sur le développement durable du Québec](#)

18. Devoir de vigilance :

Démarche globale, proactive d'identification, visant à éviter et atténuer les impacts négatifs sociaux, environnementaux et économiques, réels et potentiels, qui résultent des décisions et activités d'une organisation sur tout le cycle de vie d'un de ses projets ou activités.

Source : [Organisation internationale de normalisation \(ISO 26000\)](#)

19. Écoblanchiment :

La stratégie d'écoblanchiment consiste dans la manipulation des consommateurs ou acheteurs par l'utilisation abusive d'un engagement écologique, d'une pratique environnementale ou de l'usurpation de valeurs vertes non méritées, afin de promouvoir une image, une marque, un produit ou un service. En anglais : Greenwashing.

Source : Thomas Turner "Eco-Pornography or How to Spot an Ecological Phony" in Garrett de Bell ed., *The Environmental Handbook: Prepared for the First National Environmental Teach-In, April 22, 1970*, pp. 263-267.

20. Enfant :

Toute personne de moins de 15 ans, à moins qu'une disposition légale locale sur l'âge ne prévoit un âge supérieur aux fins du travail ou de la scolarité obligatoire, ou de moins de 14 ans si une disposition légale le prévoit, conformément aux exceptions relatives aux pays en développement prévues dans la Convention 138 de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Source : [OIT](#)

21. Empreinte écologique :

Mesure quantitative visant à traduire l'impact des activités humaines sur les écosystèmes et la planète. Son unité de mesure est la superficie géographique biologiquement productive, en hectare, pour pourvoir aux besoins d'une population humaine d'une taille donnée. On peut calculer l'empreinte d'un objet en considérant la surface moyenne liée aux ressources nécessaires dans l'ensemble du cycle de vie d'un produit.

Source : [Office québécois de la langue française, Dictionnaire du développement durable.](#)

22. Fournisseur :

Tiers à qui une entreprise ou un organisme achète des marchandises, des matières, des fournitures ou d'autres biens ou services (et, par extension, des immobilisations) destinés à l'exploitation ou au fonctionnement de l'entreprise ou de l'organisme.

Source : [Dictionnaire de la comptabilité et de la gestion financière](#)

23. Modèle de cycle de produit :

Modèle qui classe les biens selon leur stade de développement (innovation, croissance, maturité et déclin). Ce modèle explique qu'un bien est intensif en main d'œuvre qualifiée au stade de l'innovation et, plus tard, intensif en capital dans la phase de maturité et de déclin. Conséquemment, le pays innovateur du bien en devient un exportateur net jusqu'à ce que d'autres pays maîtrisent le procédé de production ou qu'il devienne plus rentable de le produire à l'étranger.

Source : Nyahoho, Emmanuel et Pierre-Paul Proulx (2006). *Le commerce international : théories, politiques et perspectives industrielles*. Presse de l'Université du Québec, 3^e édition, p.790.

24. Normes fondamentales du travail :

Parmi l'ensemble des conventions développées par l'OIT, le conseil d'administration du BIT a identifié en 1998 huit conventions comme étant fondamentales pour les droits humains au travail. Cette identification a résulté en une Déclaration de l'OIT relative aux principes fondamentaux au travail selon huit points :

- La convention (no 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948;
- La convention (no 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949;
- La convention (no 29) sur le travail forcé, 1930;
- La convention (no 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957;
- La convention (no 138) sur l'âge minimum, 1973;
- La convention (no 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999;
- La convention (no 100) sur l'égalité de rémunération, 1951;
- La convention (no 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958.

Source : [Organisation internationale du travail \(OIT\)](#)

25. Normes internationales de comportement :

Attentes vis-à-vis du comportement d'une organisation en matière de responsabilité sociétale, procédant du droit coutumier international, de principes généralement acceptés de droit international, ou d'accords intergouvernementaux universellement ou quasi universellement reconnus.

Source : [Organisation internationale de normalisation \(ISO 26000\)](#)

26. Parties prenantes :

Une partie prenante est un individu ou un groupe ayant un intérêt dans les décisions ou activités d'une organisation. On peut distinguer les parties prenantes internes et externes à l'organisation. Pour les parties prenantes internes, citons par exemple les dirigeants, les salariés et les syndicats et pour les acteurs externes, les clients, les fournisseurs, les intermédiaires de financement, les compagnies d'assurance, les ONG, les associations, les citoyens d'une collectivité où l'entreprise exerce son activité, les collectivités territoriales, les actionnaires, les investisseurs, etc.

Source : [Organisation internationale de normalisation \(ISO 26000\)](#)

27. Politique d'approvisionnement responsable :

Une politique d'approvisionnement responsable (PAR) est une politique qui intègre, au-delà des aspects économiques traditionnels tels que le coût, la qualité, les délais de livraison et la disponibilité de la technologie, les facteurs sociaux, environnementaux et ceux liés à la gouvernance. Elle fait directement référence aux droits humains, aux droits fondamentaux au travail, à une démarche de consultation avec les parties prenantes et à des normes environnementales à respecter. Une PAR s'appuie sur un système de gestion efficace et contribue à l'amélioration des performances des fournisseurs tout en exigeant qu'ils fassent preuve de transparence. Enfin, une PAR doit se déployer sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement d'une organisation. En conséquence, cela exige la mise en place de mécanismes de vérification et d'audit des fournisseurs et sous-traitants, de même qu'une marche à suivre en cas de non-respect des normes.

Source : [CQCAM](#)

28. Responsabilité sociétale des organisations (RSO) :

La norme ISO 26000 traduit la RSO comme la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement, sa traduisant par un comportement éthique et transparent qui : contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société ; prend en compte les attentes des parties prenantes ; respecte les lois en vigueur tout en étant en cohérence avec les normes internationales de comportement ; est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations.

Source : [Organisation internationale de normalisation \(ISO 26000\)](#)

29. Socioblanchiment:

Procédure de mise en marché d'une conception, d'une idée, d'un bien ou un service en vue de sensibiliser une population donnée à une cause particulière, où la commercialisation peut traduire une manipulation de l'opinion publique par une utilisation abusive d'engagements sociaux.

Source : [CQCAM](#)

30. Sphère d'influence :

Portée/ampleur des relations politiques, contractuelles, économiques ou autres à travers lesquelles une organisations a la capacité d'influer sur les décisions ou les activités de personnes ou d'autres organisations.

Source : [Organisation internationale de normalisation \(ISO 26000\)](#)

31. Vérification :

La vérification est un type d'audit social externe. Il s'agit d'un processus non continu qui consiste à contrôler la véracité des allégations relatives aux conditions de travail et au respect des dispositions des codes de conduite d'entreprises s'étant engagées dans la voie de la responsabilité sociale. La vérification doit être effectuée par des organismes ou des personnes indépendantes.

Sources : SAULNIER, Anne-Marie, « Les codes de conduite sont-ils effectifs Le cas de la maquiladora du Guatemala », Mémoire de maîtrise, Optim ressources Canada, 2006.

32. Zone franche :

Aire, géographiquement délimitée, au sein de laquelle les activités industrielles et/ou commerciales bénéficient d'un régime particulier en matière de fiscalité; celle-ci peut être réduite ou inexistante et, le plus souvent, elle fait l'objet d'un allègement réglementaire. C'est un phénomène où les marchandises physiques peuvent entrer et être entreposées librement, mais en vue de leur sortie ultérieure.

Source : Lorot, Pascal et Schwob, Thierry, *Les zones franches dans le monde*, La documentation française, No 4829, février 1987